

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

N° 24-12-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

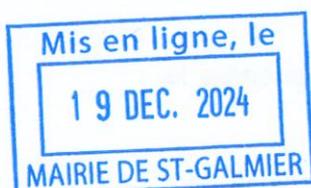
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Christian BECUWE à Daniel DUCROS - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL

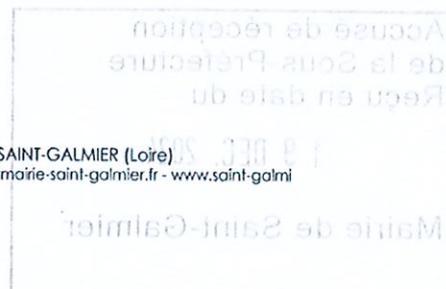
Membre absent : Geneviève NIGAY.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1, qui précise : «... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

Vu les délibérations budgétaires en date des 11 avril, 26 septembre, 28 novembre et 18 décembre 2024 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

CHAPITRE	CREDITS VOTÉS AU BP 2024 (OUVERTS) a	RESTES A REALISER INSCRITS AU BP 2024 (REPORTS) b	CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DECISIONS MODIFICATIVES VOTÉES EN 2024 c	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE d = a + c
20 Immo. incorporelles	201 400,00 €	199 425,29 €	10 000,00 €	211 400,00 €
21 Immo. corporelles	1 347 753,93 €	727 305,55 €	-300 474,15 €	1 047 279,78 €
23 Immo. en cours	6 561 200,00 €	619 698,28 €	-1 262 989,18 €	5 298 210,82 €
			TOTAL	6 556 890,60 €
			Limite ouverture de crédits	25 %
			Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées	1 639 222,65 €

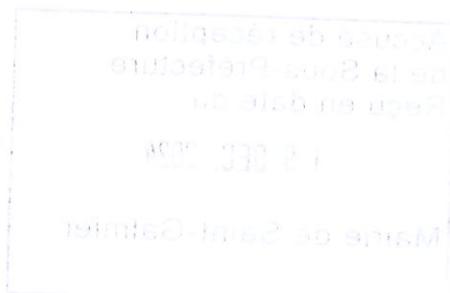
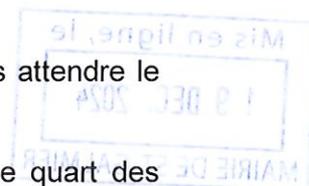
Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, soit 1 639 222,65 €.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Monsieur le Maire propose d'ouvrir par anticipation les programmes d'investissement suivants :

Numéro Opération	Libellé	Montant ouverture de crédit
2501	Matériel 2025	100 000,00 €
2502	Bâtiments communaux 2025	100 000,00 €
2503	Divers 2025	100 000,00 €
1123	Théâtre de verdure	20 000,00 €
1323	Atelier artisanat d'art	10 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €
	TOTAL	345 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** par anticipation au vote du budget primitif 2025 les crédits suivants aux opérations ci-dessous :
 - 100 000,00 € à l'opération 2501 – Matériel 2025
 - 100 000,00 € à l'opération 2502– Bâtiments Communaux 2025
 - 100 000,00 € à l'opération 2503 – Divers 2025
 - 20 000,00 € à l'opération 1123 – Théâtre de verdure
 - 10 000,00 € à l'opération 1323 – Atelier artisanat d'art
 - 15 000,00 € à l'opération 204 – Subventions d'équipement versées
- **DIT** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 345 000,00 €, seront reprises au budget primitif 2025 lors de son adoption,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier